



L'association sportive « les Hélianthes »

est heureuse de vous inviter à la

Randonnée Pédestre Organisée à

Le LUNDI 21 septembre 2020 à Vendin le Vieil



Venez nombreux !!!! Et protégez- vous

Maison d'accueil spécialisée « Les Hélianthes »

Route de la Bassée

62880 Vendin-le-Vieil

Tél : 03/21/79/53/00 Mail : nabia.de-cesaris@ugecam.assurance-maladie.fr

C.D.S.A du Pas-de-Calais
Siège Social : Maison des Sports
9 Rue Jean Bart
62 143 ANGRES

Tél : 03.21.72.67.07 E-mail : secretariatcda62@sport62.fr

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais. Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais

Programme de la journée

- **A partir de 9h30 :** Accueil café
- Chaque établissement respecte la distanciation physique (2 m), l'accueil café, un établissement à la fois.

Plusieurs parcours de randonnée pédestre vous sont proposés :

- Randonnée pédestre de 3kms
- Randonnée pédestre de 5kms

Départ à la Maison d'Accueil Spécialisée, parcours autour de Vendin-le-Vieil et Loos-en-Gohelle

ATTENTION, les places sont limitées, 10 personnes maximum par établissement.

Quelques règles sont à prévoir pour donner suite à la prévention contre le COVID 19 ; chaque établissement respecte les distances de sécurité à l'arrivée. L'accueil se fera établissement par établissement.

Chaque parcours sera balisé d'une couleur et distribué ce jour là.

- **12H - 13h45 :** Remise des récompenses données directement après le parcours.
Par mesure de prévention, nous n'organiserons pas de moment festif cette année, et le pique-nique ne pourra être pris sur place.

Modalités d'inscription

- Cette manifestation est ouverte aux établissements et associations affiliés à la FFSA et réservée aux adultes.
- La participation est gratuite pour les licenciés 2020-2021 et 2019-2020 (jusqu'au 31 Octobre).
- Pour les non-licenciés, il est **obligatoire** de prendre une **Licence découverte** (limitée à 3 journées par an) dont le montant s'élève à **10€**. De plus un certificat médical de non-contre-indication sera exigé ainsi qu'une attestation d'assurance individuelle ou collective.

Chèque à l'ordre du CDSA 62 (à régler avant la manifestation)

Attention aucune licence découverte ne sera prise en compte s'il n'y a pas de certificat médical et d'assurance.

Chaque établissement est responsable de l'encadrement de son groupe.

Une fiche d'évaluation sera distribuée, et remplie par chaque responsable de groupe afin d'évaluer les parcours de randonnée.

Les inscriptions doivent nous parvenir **avant le 10 Septembre 2020.**

Renseignements et inscriptions : Mme Decesaris Nabia OU Kujanski M-Laurence Tél : 03/21/79/53/00 ou PAR MAIL : nabia.de-cesaris@ugecam.assurance-maladie.fr

C.D.S.A du Pas-de-Calais
Siège Social : Maison des Sports
9 Rue Jean Bart
62 143 ANGRES

Tél : 03.21.72.67.07 E-mail : secretariatcdsa62@sport62.fr

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais. Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais

